

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR ANTOINE FROIDEVAUX, DEPUTE (PARTI SOCIALISTE JURASSIEN) INTITULEE " ROUTE CANTONALE PORRENTROY - BRESSAUCOURT" (N°2705)

La route Porrentruy – Bressaucourt, dans sa deuxième partie, à savoir depuis le carrefour de la route menant à Fontenais jusqu'à l'entrée de Bressaucourt présente des dégâts visibles, notamment l'affaissement des bords de chaussée. Ces dégâts proviennent d'une largeur de route insuffisante qui nécessite, en cas de croisement impliquant un véhicule lourd, d'empiéter sur les bords de route non stabilisés. Ces bords de route creusés et graveleux peuvent occasionner un risque pour les cyclistes et les véhicules qui doivent emprunter cette surface, comme le relève à juste titre, l'auteur de la question écrite.

La réparation de ces dégâts est prévue dans le courant de cette année. Les bords de chaussée affaissés seront renforcés et revêtus d'un enrobé bitumineux. Il est utile de préciser que la route ne sera pas élargie, mais que seuls les bords de route aujourd'hui endommagés seront restitués à la surface routière. Après travaux, la chaussée mesurera au moins partout 5.10 m (contre 4.70 m utilisables aujourd'hui) ce qui permettra d'assurer, à vitesse réduite, un croisement entre un véhicule lourd et un véhicule léger. La largeur idéale, selon les normes et pour ce type de route est de l'ordre de 6 m. Il n'est toutefois pas prévu d'élargir cette route selon cet ordre de grandeur.

A noter également que les réparations décrites ci-dessus seront effectuées par la section entretien du Service des infrastructures. Cela implique toutefois une réalisation qui pourra être discontinuée et prolongée vu le fait que les cantonniers doivent, en même temps assurer leurs tâches ordinaires et être appelés à des activités plus urgentes ailleurs sur le réseau routier.

En raison de disponibilités budgétaires fortement limitées, il n'est pas prévu que ces travaux de réparations soient confiés à une entreprise de construction routière.

Enfin, l'auteur de la question écrite précise que la commune de Fontenais avait déjà signalé au mois de juillet 2013 cette situation mais que rien dès lors n'a été entrepris. Le Gouvernement tient à préciser que le Service des infrastructures n'a pas eu les disponibilités en personnel pour réaliser ces réparations en 2013 et 2014. Ces derniers étaient planifiés en 2015. Le Gouvernement confirme l'engagement du Service des infrastructures qui effectuera en 2015 les réparations décrites ci-dessus.

Delémont, le 14 avril 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler